

l'Est, moins promptes aux initiatives, pendant la période de 1881 à 1930. Néanmoins, les charges les plus élevées supportées par les populations de l'Ouest peuvent être compensées par les avantages qu'en retirent les contribuables.

Pendant le demi-siècle qui a suivi la Confédération, les budgets provinciaux, publiés par chaque gouvernement d'après sa propre méthode de comptabilité, ne se pouvaient comparer de province en province, fait éminemment regrettable au point de vue statistique. Lors de la création du Bureau Fédéral de la Statistique, en 1918, sa Section des Finances s'efforça d'établir une base de comparaison entre les budgets provinciaux, groupant ensemble les recettes présentant certaines analogies, telles que celles découlant des droits de succession, de la taxe sur les compagnies, des ventes des terres domaniales, des droits régaliens sur les forêts, les mines et les pêcheries, de même que les dépenses faites dans un but identique, telles que celles concernant l'agriculture, l'administration, l'instruction publique et les travaux publics. Après une analyse minutieuse des différents budgets provinciaux, leurs recettes et leurs dépenses ont été classifiées sous différents groupes identiques pour chacune des provinces; cette classification parut pour la première fois dans l'Annuaire de 1919. L'édition de 1927-28 donne une analyse des comptes publics provinciaux des cinq années 1922 à 1926. Chaque item des recettes ou déboursés a été classifié sous un en-tête approprié et suivant une terminologie uniforme. Cette revue occupe les pages 860-867, Annuaire de 1927-28, et donne les recettes et dépenses ordinaires de chaque gouvernement provincial de 1922 à 1926. Ces états permettent de se rendre compte des montants reçus et dépensés chaque année, de leur provenance ou de leur fin, suivant le cas, et pour chaque province et pour toutes les provinces collectivement. On trouve dans l'Annuaire de 1921, pp. 700-705, les chiffres correspondants de 1916 à 1920, et dans l'Annuaire de 1922-23, pp. 813-815, ceux de 1921.

En 1927 il a été décidé de procéder à une analyse plus approfondie des finances des provinces couvrant les dépenses et recettes extraordinaires aussi bien que les ordinaires. C'est un travail offrant des difficultés considérables et les résultats n'étaient pas encore définitifs lors de la préparation de ces lignes.

Recettes et dépenses ordinaires.—Pendant le dernier exercice dont on possède les chiffres définitifs, terminé en 1929, le revenu ordinaire des neuf provinces s'est totalisé à \$183,598,024, comparativement à \$168,109,505 en 1928, \$156,845,780 en 1927, \$146,450,904 en 1926, \$132,398,729 en 1925, \$127,896,047 en 1924, \$117,738,244 en 1923, \$116,156,699 en 1922, \$102,030,458 en 1921, \$92,653,023 en 1920 et \$50,015,795 en 1916. La dépense ordinaire totale en 1929 a été de \$177,542,192 comparativement à \$165,538,910 en 1928, \$152,211,883 en 1927, \$144,183,178 en 1926, \$136,648,242 en 1925, \$135,159,185 en 1924, \$132,671,095 en 1923, \$112,874,954 en 1922, \$102,569,515 en 1921, \$88,250,675 en 1920 et \$53,826,219 en 1916. Ainsi, dans le court espace de 13 ans, les revenus ordinaires des provinces se sont